

## NÉGOCIATION MESURES SALARIALES 2026 À GRDF : DE NOMBREUX POINTS À NÉGOCIER

Lors de la bilatérale du 25 Novembre sur les mesures salariales 2026, les négociateurs CGT ont rappelé à la Direction leurs deux principales revendications :

- **2,3 % de la somme des rémunérations principales sous forme d'avancements et reclassements, soit environ 10.300 NR ;**
- **1 NR pour tous au titre des 170 millions d'euros d'économie, du fait du non-versement de l'Intéressement écrasé pendant 4 ans par la participation (2025, 2026, 2027 et 2028) et du ratrappage de la perte de pouvoir d'achat.**

Nous avons également fait part de nos remarques sur l'application de l'accord 2025 :

- **Répartition des Avancements au Choix et des GF et NR mobilité par collège**

Collèges	AIC			GF			Autres mesures en NR		
	Théoriques	Distribués	Delta	Théoriques	Distribués	Delta	Théoriques	Distribués	Delta
<b>Cadres</b>	1033	1056	<b>+23</b>	500	506	<b>+6</b>	259	420	<b>+161</b>
<b>Maîtrises</b>	2057	2034	<b>-43</b>	997	1040	<b>+43</b>	515	453	<b>-62</b>
<b>Exécution</b>	1279	1232	<b>-47</b>	619	572	<b>-47</b>	320	223	<b>-97</b>

- **Attribution des NR mobilités**

	NR Mobilité	
	1NR Attribué	2NR Attribués
<b>CSP Cadres</b>	30%	70%
<b>CSP Exécution-Maîtrise</b>	70%	30%

**Vos représentants CGT ont réclamé plus d'équité dans la mise en œuvre de l'accord Mesures Salariales.**

- **Mesure spécifique « astreinte » et reclassement des Techniciens Gaz en GF4 le mois de leur prise d'astreinte**

Nous avons pointé du doigt la stratégie de la Direction qui embauche, depuis quelques mois, majoritairement les **Techniciens Gaz en GF4**. Ce phénomène se justifie par la reconnaissance de l'expérience professionnelle des nouveaux arrivants.

**Mais cette réalité cache un subterfuge utilisé par la Direction pour ne pas attribuer le GF et les deux NR au moment où l'agent prend sa première astreinte.**

**Sur ce point, nous réclamons que la Direction régularise ces situations par l'octroi de 2NR à la prise d'astreinte.**

- **Primes variables allouées aux femmes l'année d'un congé maternité**

**Nous demandons une nouvelle fois un état des situations car nous savons** que, pour certaines d'entre elles, **ces primes sont réduites ou mises à 0 l'année du congé maternité.** Cette pratique est pourtant interdite par l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



En parallèle de cette négociation, nous sommes entrés dans la phase d'analyse des situations des agents qui ont répondu à **l'enquête « Parlons de Vous » et nous avons demandé une rencontre spécifique à la Direction afin de présenter les situations en anomalie détectées !**

**Rappel :** Des éléments complémentaires ont été demandés à certains d'entre vous. En l'absence de retour, **ces situations individuelles ne pourront être portées auprès de la direction.**

**Le 2 décembre, la CGT appelle les salariés du privé et du public à manifester contre l'austérité et pour les salaires !**

**A GRDF, le 2 décembre, c'est une première opportunité pour réclamer :**

- **2,3% de mesures individuelles**
- **1NR pour tous financé par les économies réalisées sur l'Intéressement**

**Vous voulez faire baisser les factures d'électricité et de gaz de 14% ?**  
**Signez la pétition pour une TVA à 5,5% sur le site du Sénat.**

**Signez ici !**



**Pour signer,  
cliquez ici !**